

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

**Union Départementale des Associations
Familiales de la Vendée**

-UDAF 85-

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

119, Boulevard des Etats-Unis
LA ROCHE SUR YON (Vendée)

**UNION DEPARTEMENTALE des ASSOCIATIONS
FAMILIALES de la VENDEE**

-UDAF 85-

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

119, boulevard des Etats-Unis

LA ROCHE-sur-YON (Vendée)

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

UDAF de la Vendée

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'Association UDAF de la Vendée,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association **L'UNION DEPARTEMENTALE des ASSOCIATIONS FAMILIALES de VENDEE – UDAF 85** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III- OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de réglementation comptable » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement ANC n° 2022-06.

IV- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Immobilisations » et « Amortissements » de l'annexe des comptes annuels exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation, l'amortissement et la dépréciation éventuelle des immobilisations de votre association. Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans cette note et leur correcte application.

V- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels aux membres de l'Association.

VI- RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon
le 1^{er} juin 2026
Le Commissaire aux comptes



Groupe Y – BOISSEAU
CHRISTOPHE POISSONNET

UDAF de la Vendée

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux
comptes sur les comptes annuels

COMPTES ANNUELS

UDAF 85 BILAN ACTIF AU 31/12/2025

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Montant brut	Amortissements et Provisions	Montant net	Montant net
Frais d'établissement			-	-
Actif immobilise			-	-
Immobilisations incorporelles			-	-
Autres immobilisations incorporelles	93 946,72	78 762,87	15 183,85	19 804,31
Immobilisations incorporelles en cours			-	-
Immobilisations corporelles			-	-
Terrains	89 659,77		89 659,77	27 652,00
Constructions	1 486 811,33	579 197,68	907 613,65	246 724,08
Installations techniques, matériel et outillage			-	-
Autres immobilisations corporelles	899 517,49	777 523,62	121 993,87	74 547,04
Immobilisations corporelles en cours	49 371,73		49 371,73	754 520,98
Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition			-	-
Immobilisations financières			-	-
Participations et créances rattachées à des participations	1 355 177,10		1 355 177,10	1 355 177,10
Autres titres immobilisés	174,80		174,80	170,24
Prêts			-	-
Autres immobilisations financières	7 286,00		7 286,00	5 820,00
TOTAL 1	3 981 944,94	1 435 484,17	2 546 460,77	2 484 415,75
Comptes de liaison				
TOTAL 2	-	-	-	-
Actif circulant			-	-
Stocks et en-cours			-	-
Matières premières et fournitures			-	-
Autres approvisionnements			-	-
En-cours de production (biens et services)			-	-
Produits intermédiaires et finis			-	-
Marchandises			-	-
Autres stocks			-	-
Avances et acomptes versés sur commandes			-	-
Créances			-	-
Créances redevables et comptes rattachés	377 529,79	250,00	377 279,79	310 683,84
Autres créances	244 664,09		244 664,09	282 101,93
Charges constatées d'avance	50 271,32		50 271,32	49 713,37
Valeurs mobilières de placement	824 827,04		824 827,04	765 139,38
Disponibilités	1 677 971,94		1 677 971,94	1 029 351,25
TOTAL 3	3 175 264,18	250,00	3 175 014,18	2 436 989,77
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL GENERAL	7 157 209,12	1 435 734,17	5 721 474,95	4 921 405,52

UDAF 85 BILAN PASSIF AU 31/12/2025

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
Fonds propres		
Capital		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres complémentaires	2 038 380,14	1 855 434,69
Fonds propres statutaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres statutaires		
*Dons et legs		
*Subventions d'investissement		
Réserves		
Excédents affectés à l'investissement	120 000,00	120 000,00
Réserve de compensation	235 449,86	201 120,25
Réserve de compensation des charges d'amortissement	50 000,00	50 000,00
Réserves pour projet de l'entité		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves sous gestion contrôlée		
Réserve de couverture du BFR	361 823,27	361 823,37
Autres		
Report à nouveau		
Report à nouveau sous gestion non contrôlée	- 153 318,05	- 34 293,46
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposa		
Report à nouveau sous gestion contrôlée	- 2 621,24	- 41 240,35
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	- 108 389,70	- 62 218,05
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		
Excédent ou déficit de l'exercice	236 535,51	90 697,93
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Immobilisations grevées de droits		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Subventions d'investissement	56 659,30	32 209,54
Provisions réglementées		
Couverture du besoin en fonds de roulement		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Provisions réglementées relatives aux immobilisations		
Réserves des plus-values nettes d'actif		
Immobilisations grevées de droits		
Autres provisions réglementées		
TOTAL 1	2 834 519,09	2 573 533,92
Comptes de liaison		
TOTAL 2	-	-
Provisions		
Provisions pour risques	6 047,29	2 707,40
Provisions pour charges	529 355,45	512 736,81
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	2 754,24	20 336,00
TOTAL 3	538 156,98	535 780,21
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 200 670,95	988 936,56
Emprunts et dettes financières divers		
Dépôts et cautionnements reçus	1 100,00	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	292 460,46	138 956,83
Dettes sociales et fiscales	761 574,78	599 715,64
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	92 992,69	84 482,46
Produits constatés d'avance		
TOTAL 4	2 348 798,88	1 812 091,49
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL GENERAL	5 721 474,95	4 921 405,62

UDAF 85 COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025

Activité: Autre

CHARGES	2025	2024
Charges d'exploitation	5 527 753,39	5 119 307,00
Achats de marchandises	-	-
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures	-	-
Variation de stock		
Achats d'autres approvisionnements	-	-
Variation de stock		
Achats non stockés de matières et fournitures	158 929,95	92 925,15
Services extérieurs et autres	614 447,20	586 537,87
Impôts, Taxes et versements assimilés	413 461,04	375 951,24
Sur rémunérations	389 731,62	345 902,18
Autres	23 729,42	30 049,06
Charges de personnel	4 176 166,74	3 885 511,22
Salaires et traitements	3 083 592,03	2 879 793,81
Charges sociales	1 092 574,71	1 005 717,41
Dotations aux amortissements et provisions	121 481,28	139 536,21
Dotation aux amortissements des immobilisations	98 815,35	81 575,41
Dotation aux amortissements des charges à répartir		
Dotation aux provisions sur actif circulant		
Dotation aux provisions pour risques et charges	22 665,93	57 960,80
Reports en fonds dédiés	2 754,24	-
Autres charges	40 512,94	38 845,31
TOTAL 1	5 527 753,39	5 119 307,00
Charges financières	35 093,44	25 448,54
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	35 093,44	25 448,54
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de VMP	-	2,50
TOTAL 2	35 093,44	25 451,04
Charges exceptionnelles	-	1 413,00
Impôts sur les bénéfices	-	
Participation des salariés aux résultats		
TOTAL 3	-	1 413,00
TOTAL GENERAL	5 562 846,83	5 146 171,04

UDAF 85 COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025

PRODUITS	2025	2024
Produits d'exploitation	5 764 510,97	5 193 444,08
Ventes de marchandises		
Production vendue	1 094 774,07	957 114,61
Prestations de services	82 835,09	82 251,39
Frais de gestion et produits des activités annexes	1 011 938,98	874 863,22
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification	3 730 212,42	3 378 713,00
Subv. d'exploitations et participations et quote-part virée résultat	907 870,19	778 087,77
Reprise sur amortissements, dépréciations et provi	2 707,40	43 324,95
Utilisation des fonds dédiés	20 336,00	26 000,94
Autres produits	8 610,89	10 202,81
TOTAL 1	5 764 510,97	5 193 444,08
Produits financiers	34 871,37	43 134,43
De participations et immobilisations financières	-	
Revenus des VMP, escomptes obtenus, et autres produits finan	34 871,37	43 134,43
Produits nets sur cession		
Reprises sur provisions		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions VMP		
TOTAL 2	34 871,37	43 134,43
Produits exceptionnels	-	290,46
TOTAL 3	-	290,46
TOTAL GENERAL	5 799 382,34	5 236 868,97
EXCEDENT OU DEFICIT	236 535,51	90 697,93

CHARGES DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	29 663,17	29 904,34
TOTAL	29 663,17	29 904,34
PRODUITS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	29 663,17	29 904,34
TOTAL	29 663,17	29 904,34

UDAF de la VENDÉE	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS	31.12.2025
--------------------------	-----------------------------------	-------------------

1) ACTIVITE DE L'UDAF DE VENDEE

« Dans le cadre de ses missions d'intérêt général, l'UDAF de Vendée est à l'écoute des familles et met en oeuvre des actions au service de l'accompagnement, de la défense et de la représentation des familles ». L'UDAF est une association type loi 1901, dont les missions lui ont été confiées par la loi. Ses missions et le cadre réglementaire sont inscrits dans le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

Comme son nom l'indique, l'UDAF 85, est une union, qui réunit 13 mouvements familiaux, 3 associations départementales et 244 associations familiales regroupant près de 19 000 familles.

La loi a attribué 4 missions aux UDAF :

- Donner des avis aux pouvoirs publics sur toutes les questions qui concernent les familles.
- Représenter les familles auprès des pouvoirs publics. L'UDAF 85 assure près de 80 représentations dans diverses structures départementales (CAF, MSA, Centres hospitaliers, CLIE...) et est chargée de nommer un représentant familial dans les CCAS.
- Exercer devant toutes les juridictions, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles.
- Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estiment devoir lui confier la charge.

Les valeurs défendues par l'UDAF 85 telles qu'elles sont nommées dans le projet associatif sont :

- Le pluralisme
- La solidarité
- Le respect

L'UDAF de la Vendée est organisée en deux grands pôles d'activité, à savoir l'Action Familiale et la Protection Juridique des Majeurs (PJM) et Mineurs

L'Action Familiale comprend les services suivants :

- La Médaille de la famille
- Le Point Info Famille
- La Médiation familiale
- L'Education Affective Relationnelle et Sexuelle
- Le Conseil Conjugal et Familial
- Le Parrainage de proximité
- L'Accompagnement Individuel à la Parentalité (AIP)
- Parcours pour les Enfants de Parents Séparés (PEPS -groupes de parole)
- Les actions de formation en faveur des familles vendéennes (Ateliers de la famille)
- L'Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)
- L'Accompagnement Social (curatelles simples, enquêtes sociales, MJAGBF, MAJ, MASP, AEB, ASLL, Point Conseil Budget)

Courant 2024 l'UDAF de Vendée a mis en œuvre le projet « Famille Gouvernante ». C'est un dispositif développé par les UDAF en faveur des personnes ayant des troubles psychiques accompagnés par une « gouvernante » et une coordinatrice-animatrice. Une première colocation dans deux appartements de 3 places chacune a été ouverte à La Roche-Sur-Yon. Les premiers habitants ont intégré les lieux en octobre 2024. Une autre colocation de 6 personnes a également été ouverte à Challans en septembre 2025.

Le Service de Protection juridique des majeurs assure sur l'ensemble du département près de 2 000 mesures de protection (curatelle, tutelle, sauvegarde de justice...).

Le service de PJM est déployé sur les villes de :

- La Roche-sur-Yon,
- Fontenay le Comte,
- Les Sables d'Olonne,
- Saint Fulgent,
- Challans

Ainsi, ce service est au plus près des personnes protégées et accompagnées, de leurs familles et des partenaires institutionnels, sanitaires, sociaux, médico-sociaux, juridiques, etc.

Cette protection est assurée dans le respect des libertés individuelles, des droits fondamentaux et de la dignité de la personne. Elle a pour finalité l'intérêt de la personne protégée. Elle favorise, dans la mesure du possible, l'autonomie de celle-ci. L'UDAF 85 a pour volonté de défendre les intérêts des personnes protégées qui du fait d'une vulnérabilité pré supposée ne seront pas toujours en capacité de le faire elles même.

Ces missions sont assurées par des professionnels salariés dont l'effectif au 31 décembre 2025 est de 100 salariés pour 95,11 ETP.

L'association est également représentée par 38 administrateurs bénévoles issus des associations familiales adhérentes.

2) REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément aux règlements ANC 2014-03 du 05 juin 2014, 2018-06 du 05 décembre 2018 et 2022-06 du 04 novembre 2022 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

- Indépendance des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE REGLEMENTATION COMPTABLE

« Le règlement ANC n°2022-06 homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan Comptable Général et s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025.

Il modifie notamment la définition du résultat exceptionnel, supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers.

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles.

En revanche, des reclassements et regroupements ont été opérés, entre des lignes de bilan ou de compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

L'impact sur les comptes 2025 est non significatif.

NOTES sur le BILAN

■ Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations financières : la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur de l'inventaire est inférieure à la valeur brute des titres.

■ Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

■ Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'acquisition.

■ Provision retraite

Les engagements de retraite sont provisionnés dans les comptes au 31 décembre 2025 pour un montant total de 529 355,45 €. Le calcul prend en compte un âge de départ à la retraite de 64 ans, un taux d'actualisation de 3,96 % et un taux de charges sociales de 47,24 %.

■ Amortissements

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilisation estimée et de la manière suivante :

	Durée	Mode d'amortissement
Logiciels/licences	1 ou 3 an(s)	linéaire
Matériel informatique et divers	2 à 4 ans	Linéaire/dégressif
Mobilier de bureau	7 à 10 ans	linéaire
Véhicules	4 ans	linéaire
Agencements	10 ans	linéaire
Immeubles - Gros œuvre (maçonnerie, électricité, plomberie...)	30 ans	linéaire

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Conformément au règlement comptable mentionné au paragraphe « principes comptables généraux », l'UDAF a décidé de comptabiliser (dans des comptes de classe 8) le temps passé par ses bénévoles au profit de l'association (représentation des administrateurs principalement).

Le montant indiqué correspond à 1 722,00 heures valorisées au SMIC horaire (11,88 € bruts) avec un taux de charges patronales de 45,00%.

AFFECTATION DU RESULTAT DU SERVICE DE PROTECTION DES MAJEURS

Afin de couvrir les périodes de l'année où le versement de la dotation globale peut être décalée, nous considérons avoir besoin d'environ 3 mois de financement en trésorerie soit 1 050 000 €.

C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à la DDETS d'affecter le résultat PJM positif de 216 870,10 € à la réserve de couverture du BFR (réserve de trésorerie). Cette affectation additionnée à la réserve actuelle de 361 471 € et au résultat 2024 non encore affecté (34 296,84 €) permettrait de disposer d'une réserve de trésorerie de 612 638 € représentant environ 1,75 mois d'activité (Nos dépenses mensuelles décaissables pour ce service correspondent environ à 350 000 €). Selon l'hypothèse où les résultats 2024 et 2025 seraient affectés à la réserve de trésorerie, Il nous manquerait donc 437 362 € pour que notre besoin en fonds de roulement soit couvert par les seules réserves du service PJM.

Immobilisations

ASSOCIATION UDAF

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit. Apports
Frais d'établissement de recherche et de développement			
Autres postes d' immobilisations incorporelles	90 946.72		3 000.00
Immobilisations incorporelles	90 946.72		3 000.00
Terrains	27 652.00		62 007.77
Constructions sur sol propre	255 000.00		
Constructions sur sol d'autrui			
Install générales, agenc. et aménag. des constructions	506 951.57		724 859.76
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Install générales, agenc. et aménag. divers	64 110.30		31 614.74
Matériel de transport	22 029.66		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	738 706.00		43 056.79
Emballage récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	754 520.98		20 461.63
Avances et acomptes			49 371.73
Immobilisations corporelles	2 368 970.51		931 372.42
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participation	1 355 177.10		
Autres titres immobilisés	170.24		4.56
Prêts et autres immobilisations financières	5 820.00		1 466.00
Immobilisations financières	1 361 167.34		1 470.56
Total Général	3 821 084.57		935 842.98

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
Frais d'établissement de recherche et de				
Autres postes d' immobilisations incorporelles			93 946.72	
Immobilisations incorporelles			93 946.72	
Terrains			89 659.77	
Constructions sur sol propre			255 000.00	
Constructions sur sol d'autrui				
Install générales, agenc. et aménag. des constructions			1 231 811.33	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Install générales, agenc. et aménag. divers			95 725.04	
Matériel de transport			22 029.66	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			781 762.79	
Emballage récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		774 982.61		
Avances et acomptes			49 371.73	
Immobilisations corporelles		774 982.61	2 525 360.32	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participation			1 355 177.10	
Autres titres immobilisés			174.80	
Prêts et autres immobilisations financières			7 286.00	
Immobilisations financières			1 362 637.90	
Total Général		774 982.61	3 981 944.94	

Amortissements

ASSOCIATION UDAF

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissement de recherche et de développement				
Autres postes d' immobilisations incorporelles	71 142.41	7 620.46		78 762.87
Immobilisations incorporelles	71 142.41	7 620.46		78 762.87
Terrains				
Constructions sur sol propre	180 144.52	12 750.00		192 894.52
Construction sur sol d'autrui				
Const. Inst. générales, agencements, aménagements divers	335 082.97	51 220.19		386 303.16
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres Inst. générales, agencements, aménagements divers	48 862.28	4 898.34		53 760.62
Matériel de transport	22 029.66			22 029.66
Matériel de bureau, informatique, mobilier	679 406.98	22 326.36		701 733.34
Emballages récup et divers				
Immobilisations corporelles	1 265 526.41	91 194.89		1 356 721.30
Total Général	1 336 668.82	98 815.35		1 435 484.17

Ventilations des dotations	Linéaires	Dégressifs	Exceptionnels	Dotat dérog	Repr dérog
Frais d'établissement de recherche et de développeme					
Autres postes d' immobilisations incorporelles	7 620.46				
Immobilisations incorporelles	7 620.46				
Terrains					
Constructions sur sol propre	12 750.00				
Construction sur sol d'autrui					
Const. Inst. générales, agencements, aménagemen	51 220.19				
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres Inst. générales, agencements, aménagemen	4 898.34				
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier	22 326.36				
Emballages récup et divers					
Immobilisations corporelles	91 194.89				
Total Général	98 815.35				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Créances et Dettes

ASSOCIATION UDAF

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des créances	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	35 207.10	35 207.10	
Prêts			
Autres immobilisations financières	7 286.00	7 286.00	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	377 529.79	377 529.79	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat, impôts sur les bénéfices			
Etat, TVA			
Etat, autres impôts			
Etat, créances diverses	44 469.60	44 469.60	
Groupes et associés	49 823.47	49 823.47	
Débiteurs divers	150 371.02	150 371.02	
Charges constatées d'avance	50 271.32	50 271.32	
Total général	714 958.30	714 958.30	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

Etat des dettes	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, - 5	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à un an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'un an à l'origine	1 200 670.95	119 583.61	478 408.06	602 679.28
Emprunts et dettes financières divers	1 100.00	1 100.00		
Fournisseurs et comptes rattachés	292 460.46	292 460.46		
Personnel et comptes rattachés	329 534.33	329 534.33		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	318 231.28	318 231.28		
Etat, impôt sur les bénéfices	7 905.25	7 905.25		
Etat, TVA				
Etat, obligations cautionnées				
Etat, autres impôts, taxes et assimilés	105 903.92	105 903.92		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupes et associés	34 934.48	34 934.48		
Autres Dettes	58 058.21	58 058.21		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total général	2 348 798.88	1 267 711.54	478 408.06	602 679.28
Emprunts et dettes souscrit en cours d'exercice	335 000.00			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	123 265.61			
Emprunts dettes contractés auprès d'associés				

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR 2025

CLIENTS FACTURES A ETABLIR	956,49
PRODUITS A RECEVOIR FORMATIONS	45 618,21
SUBVENTIONS A RECEVOIR	201 779,35
FRAIS DE GESTION DES MAJEURS	99 067,34
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	961,88
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	348 383,27

DETAIL DES CHARGES A PAYER 2025

FACTURES NON PARVENUES	21 692,06
PROVISION CONGES PAYES	328 419,96
CHARGES SOCIALES SUR PROVISIONS CONGES PAYES	125 206,31
CHARGES FISCALES SUR PROVISIONS CONGES PAYES	35 314,61
CHARGES A PAYER FRAIS DE GESTION DES MAJEURS	4 797,21
DIVERSES CHARGES A PAYER	34 725,07
TOTAL CHARGES A PAYER	550 155,22

Provisions

ASSOCIATION UDAF

Exercice 2025 du 01/01/2025 au 31/12/2025

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétrolier				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour investissement				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires	512 736.81	19 760.81	3 142.17	529 355.45
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour chage sociales, fiscales sur congés à				
Autres provisions pour risques et charges	2 707.40	6 047.29	2 707.40	6 047.29
Provisions risques et charges	515 444.21	25 808.10	5 849.57	535 402.74
Provisions pour immobilisations incorporelles				
Provisions pour immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stock et en cours				
Provisions sur comptes clients	250.00			250.00
Autres provisions pour dépréciations				
Provisions pour dépréciation	250.00			250.00
Total Général	515 694.21	25 808.10	5 849.57	535 652.74
Dotations et reprises d'exploitation		25 808.10	5 849.57	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciation des titres mis en équivalence				

UDAF DE VENDEE**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION OCTROYEES EN 2025**

ORGANISME FINANCEUR	REALISE
CREDIT AGRICOLE	10 000 €
DREETS PDL+DDETS VENDEE	119 065 €
PREFECTURE REGION PDL	31 844 €
CAF	229 207 €
MSA	14 500 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	191 921 €
COMMUNES	7 707 €
UNAF	299 892 €
Autres	- €
TOTAL SUBVENTIONS	904 136 €

DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION

DDETS VENDEE	3 525 902 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	112 037 €
CAF	92 274 €
TOTAL DOTATIONS ET PRODUITS DE TARIFICATION	3 730 212 €

4 634 348 €

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
POINT CONSEIL BUDGET 2025	- €	2 754,24 €	- €	- €		2 754,24 €	
MARIAGE CIVIL	6 800,00 €	- €	6 800,00 €	- €		- €	
CPAM MASQUES	13 536,00 €	- €	13 536,00 €	- €		- €	
TOTAL	20 336,00 €	2 754,24 €	20 336,00 €	- €	- €	2 754,24 €	

Annexe au Bilan 2025 : Tableau de variation des Fonds propres

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Fonds sans droit de reprise (RAN +)	1 855 434,69	182 945,45	-	2 038 380,14
Excédents affectés à l'investissement	120 000,00	-	-	120 000,00
Réserve de compensation	201 120,25	34 769,32	439,71	235 449,86
Réserve de compensation des charges d'amort.	50 000,00			50 000,00
Réserve de couverture du BFR	361 823,27		-	361 823,27
Autres réserves	-	-	-	-
Report à Nouveau gestion non contrôlée	- 34 293,46		119 024,59	- 153 318,05
Résultat sous contrôle du financeur	- 41 240,35	66 918,30	28 299,19	- 2 621,24
RAN dépenses CP et charges non opposables	- 62 218,05	-	46 171,65	- 108 389,70
Résultat de l'exercice	90 697,93	236 535,51	90 697,93	236 535,51
Subventions d'investissement	32 209,54	28 184,00	3 734,24	56 659,30
Total Fonds propres	2 573 533,82	549 352,58	288 367,31	2 834 519,09

ETAT DES COMPTES GERES DES TIERS NON REPRIS / BALANCE

Balance des comptes de flux au 31/12/2025

TOTAL	13 030 557 €
-------	--------------



GROUPE Y - BOISSEAU

52 rue Jacques-Yves-Cousteau
BP 409
85010 LA ROCHE SUR YON Cedex

Tel : 02 51 62 22 01